

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110**Séance du **15 décembre 2020**Numéro de délibération **D2020_20**

L'an deux mil vingt

et le quinze

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Jean Pierre OZIL, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Sébastien KUBANI, Christian PRIVAT,
Eric PRIVAT, Georges RIBOT, Céline LINGERAT, Laurent BRUNEL, Jerome NOGARET, Claude
SOLEIROL.

Absents :

VOILLIOT Loic

A été nommé secrétaire : Katy ERDELYI

Objet de la Délibération**SUBVENTION ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE CHASSE ET DE PROTECTION DE
LAMELOUZE, SOUSTELLE, SAINT-PAUL-LACOSTE, CENDRAS, VANMALE**

Le Maire expose au conseil municipal, la demande de subvention de l'association
intercommunale de chasse, participation financière aux chasseurs qui travaillent à limiter
la prolifération d'animaux indésirables dans les propriétés et jardins,

Le conseil après en avoir délibéré
décide d'octroyer la somme de 1000 € à l'association Intercommunale de chasse et de protection
de Lamelouze, Soustelle, Saint Paul la Coste, Cendras, et Vanmale,

ADOPTÉE

9 voix pour

1 abstention

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

publication

notification

le

du

du

